

2nde générale au CEPMO
Académie de Poitiers - Rentrée 2022

Information générale

L'établissement d'accueil

Centre Expérimental Pédagogique Maritime en Oléron (CEPMO)

30 avenue du Débarquement - 17370 SAINT TROJAN LES BAINS - Contact : 05-46-47-23-57 - Site : www.cepmpo.org

- Il est rappelé que le lycée ne dispose pas d'internat, l'hébergement est donc à la charge des familles : location, colocation, ou famille d'accueil auprès de particuliers sur l'île d'Oléron.

Objectifs et contenu de la formation

Le lycée prépare au baccalauréat général. Il propose les spécialités suivantes : Arts Plastiques, Histoire-Géographie Géopolitique et Sciences politiques, Humanités Littérature et Philosophie, Langues Littératures et cultures étrangères et régionales (Anglais) pour les terminales, Langues Littératures et cultures étrangères et régionales – Anglais - Monde contemporain (sous réserve), Mathématiques, Physique Chimie, Sciences économiques et sociales, Sciences de la Vie et de la Terre.

Il propose également des enseignements optionnels pour ceux qui le souhaitent :

- En 2nde :
 - Enseignement optionnel éducation physique et sportive ;
 - Enseignement optionnel arts plastiques.
- En 1^{ère} :
 - Enseignement optionnel éducation physique et sportive
 - Enseignement optionnel arts plastiques
- En terminale:
 - Enseignement optionnel éducation physique et sportive
 - Enseignement optionnel arts plastiques
- Enseignement optionnel en mathématiques :
 - mathématiques expertes (pour les élèves suivant la spécialité mathématiques en terminale)
 - mathématiques complémentaires (pour les élèves ayant abandonné la spécialité mathématiques en fin de première)
- Et des formations professionnalisantes pour tous les niveaux:
 - BNSSA, niveaux de plongée
 - Diplômes de secourisme: PSC1 et PSE1

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter la [fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

Procédure de candidature

- La candidature relève du responsable légal du candidat

1. Démarches

► **Candidat**

→ **Compléter la fiche de candidature** (page 3)

→ Joindre à cette fiche :

- une **lettre de motivation** de l'élève
- une **lettre des parents** (ou de son représentant légal) soutenant la démarche de l'élève
- les **bulletins trimestriels** des 2 dernières années scolaires

→ **Envoyer ces documents au CEPMO** avant le **18 mars 2022** si l'élève et sa famille souhaitent avoir leur entretien lors de la journée portes-ouvertes. Si le délai d'envoi du dossier n'est pas respecté, les familles peuvent se présenter avec les documents en main propre lors de la journée des portes ouvertes du 26 mars 2022 ou envoyer ces documents avant le **10 juin 2022** au plus tard.



2^{nde} générale au CEPMO
Académie de Poitiers - Rentrée 2022

- Tous les élèves ayant déposé une demande de candidature et remplissant les conditions d'accès auront une **convocation pour un entretien**, qui se fera entre l'élève, un représentant légal au moins et des représentants de l'équipe pédagogique de l'établissement.
- Les entretiens commenceront l'après-midi de la journée « portes ouvertes » **le 26 mars 2022** et seront clos au plus tard le **10 juin 2022**.
 - Après la journée « portes ouvertes », le **26 mars 2022**, toute nouvelle candidature est à envoyer impérativement au lycée avant le **10 juin 2022**.
 - Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3^e mise en place dans l'académie de Poitiers.
 - La candidature relève du responsable légal du candidat.

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
 - ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.
- La demande pour une 2^{nde} générale au CEPMO doit être placée en 1^{er} vœu
 - Il est indispensable d'émettre au moins un autre vœu en 2^{nde} générale et technologique dans le lycée de secteur.

3. La décision

- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation fin juin 2022 :
 - sur le site de l'académie de Poitiers, rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > [Après la 3^e](#).
 - dans le téléservice Affectation.
 - ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription
 - ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
 - ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.
- La décision d'affectation en 2^{nde} générale au CEPMO est prononcée par l'IA-DASEN de la Charente-Maritime, à l'issue d'une commission départementale d'affectation.
 - L'inscription en seconde des élèves déclarés admis par la commission d'affectation n'est définitive qu'après obtention du passage en seconde générale et technologique délivré par le conseil de classe de l'établissement d'origine.

¹ (Affectation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.

2nde générale au CEP MO
Académie de Poitiers - Rentrée 2022

Fiche de candidature

Partie à remplir par le candidat

NOM (<i>en lettres capitales</i>)		Prénoms	
Date de naissance		G ☐	F ☐
NOM de la (des) personne(s) responsable(s) (<i>père, mère, tuteur</i>)			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Courriel	
Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2021-2022			
Classe fréquentée en 2021-2022			
Demande déjà effectuée en 2021-2022	☐ oui ☐ non		
	Langue vivante A		
	Langue vivante B		
Régime demandé en cas d'affectation	Demi-pension ☐ Externat ☐		